



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 juillet 2010**

Décision n° **B-2010-1650**

commune (s) : Saint Priest

objet : Cession, à la commune, d'une parcelle de terrain située rue du Dauphiné

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 28 juin 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 juillet 2010

Présents : MM. Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, M. Imbert A.

Absents excusés : M. Collomb, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Mme Pédrini (pouvoir à M. Colin), M. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Mme David M. (pouvoir à M. Crédoz), MM. Passi (pouvoir à Mme Peytavin), Brachet (pouvoir à M. Sécheresse), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), David G. (pouvoir à M. Blein), Lebuhotel.

Absents non excusés : MM. Rivalta, Assi, Sangalli.

Bureau du 5 juillet 2010**Décision n° B-2010-1650**

commune (s) : Saint Priest

objet : **Cession, à la commune, d'une parcelle de terrain située rue du Dauphiné**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire, à Saint Priest, rue du Dauphiné, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 8 450 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 81 de la section AD.

Dans le cadre de la réalisation d'un terrain familial, et en vue de la réinstallation de six familles vivant actuellement sur l'aire d'accueil de la rue de Provence, la Communauté urbaine se propose de céder à la commune une partie de la parcelle précitée pour une superficie de 4 775 mètres carrés.

Aux termes de la promesse de vente qui a été établie, la cession de ce terrain interviendrait, libre de toute location ou occupation, au prix de 238 750 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la commune de Saint Priest, pour un montant de 238 750 €, d'une parcelle de terrain nu située rue du Dauphiné à Saint Priest, en vue de la réalisation d'un terrain familial.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite promesse de vente ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2010 sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 238 750 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération n° 1755,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 52 572,75 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 100 - fonction 824 - opération n° 1755,

- plus-value réalisée : 186 177,25 € en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2010.